

COMMUNE DE BEAUSSAULT. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019.

Le Maire ouvre la séance à 20h00. En dehors de Philippe STRAGIER, absent excusé, et de Laurent AUVRAY, absent, tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Téléphonie mobile : acquisition terrain, bornage, alimentation électrique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, se déclare unanimement favorable à l'acquisition d'un terrain d'environ 500m² au tarif de 8€ le m², terrain situé sur une parcelle appartenant à M. Claude LEFEBVRE impasse du cimetière. Cet espace est destiné à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile qui outre la couverture du centre du village doit permettre une couverture à hauteur de 95% sur Toupray selon les tests réalisés. Le Conseil donne également son accord pour le bornage de cette partie de terrain et décide de présenter une demande de devis à SDE 76 pour le raccordement électrique de l'antenne. Délibération n°20.

2.Travaux SDE 76 pour 2020.

Outre le raccordement électrique de l'antenne de téléphonie mobile, le Conseil ne prévoit pas de soumettre d'autre projet pour 2020 au Syndicat Départemental d'Energie. Délibération n°21.

3.Modification des statuts O²Bray.

Le Conseil prend connaissance de la modification des statuts du SIAEPA O²Bray suite à son changement de siège social et donne son accord à l'unanimité. Délibération n°22.

4.Travaux maison Val Géréme.

Le Conseil émet un avis favorable à l'achat de parquet flottant pour le revêtement de deux chambres, soit environ 21m², le locataire se chargeant de la pose. L'achat des fournitures sera effectué par la Commune en accord avec le locataire. Par contre, il n'est pas donné suite à une demande de remboursement de fournitures achetées directement par le locataire. Délibération n°23.

5.Inscription de certains chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après avoir étudié les plans fournis, le Conseil donne son accord pour l'inscription des chemins définis au PDIPR. Le parcours sera entretenu et balisé par la Communauté de communes. Délibération n°24.

6.Question diverse donnant lieu à délibération.

- *Restauration des registres d'état-civil 1953/1962 et 1963/1972.* Après en avoir pris connaissance, le Conseil décide de retenir les deux devis présentés par SEDI Equipement pour un montant de 527,63€ HT et 501,99€ HT. Les demandes de subvention seront adressées au Département. Délibération n°25.

7. Autres questions diverses.

- *une coupe de bois de chauffage* est prévue dans le bois de Beaumont sur 2020. Un appel à candidatures sera lancé en temps opportun, avec priorité aux habitants de Beaussault. Une limitation du volume d'abattage par foyer est envisagée. Les modalités pratiques seront convenues en accord avec le CCAS.

- les travaux de réfection de la *couverture sur l'ensemble garderie/logement 440 rue Principale* initialement prévus ont été complétés pour un montant additionnel de 3 700€ (surface rénovée plus importante et pose d'une cheminée).

- le permis de construire pour la « salle polyvalente » est accordé de façon tacite. Les appels d'offres peuvent désormais être lancés.

- les fiches de poste de deux agents communaux ont été signés, celle du troisième agent reste à signer.

- délimitation d'un accès au bâtiment technique communal. La situation actuelle de partage de l'accès avec Les Charpentes seinoises provoque parfois des tensions. La solution réside peut-être dans le déplacement de l'ancien bâtiment. A suivre.

- le projet d'achat des parcelles de bois à la Haye Macrelle précédemment envisagé a été abandonné par le Maire au vu du résultat des votes ne dégagant pas une nette majorité. Un conseiller s'offusque de cette décision.

- la sécurisation du bâtiment technique communal sera effectuée.

- la clôture de la réserve incendie à Bernimont sera renouvelée côté rue. Une clé sera éventuellement remise à O²Bray pour la relève des compteurs situés dans l'enceinte.

- le lampadaire situé à gauche dans l'impasse du calvaire est envahi par les branches. L'élagage sera demandé au riverain concerné. A l'évocation de ce sujet, plusieurs conseillers insistent à nouveau sur le non-respect des tailles de haies à de nombreux endroits de la commune.

- des cailloux seront acquis pour l'entretien des chemins et les abords du bâtiment communal.

- un plan global de renforcement de la protection incendie sera étudié, si possible en collaboration avec les services du SDIS.

- un contrôle rigoureux sera établi à la fin du chantier de remplacement partiel du réseau d'adduction d'eau actuellement en cours.

- pour se mettre en conformité avec la loi, des travaux d'accessibilité à l'église et à l'école pour les personnes à mobilité réduite devraient être programmés dès 2020.

- les 3 tables de pique-nique ont été reçues et seront installées : place de Grattennoix, sous le saule à Toupray et place de l'église.

- les devis de remise en état des vitraux de l'église et de la chapelle ont été réceptionnés et seront étudiés à une prochaine réunion. Le vitrail au-dessus du portail de l'église est à réparer en priorité. A voir si un subventionnement est possible. Par ailleurs, un dossier sera monté auprès du Patrimoine pour une demande de financement plus large = lézardes des murs dans l'église, remise en état de la sonnerie des cloches, réfection du revêtement mural à la chapelle, etc. Il pourra également être étudié la création d'une association pour la recherche de dons en vue de la restauration de ces édifices.

- conformément à une décision antérieure, l'extincteur de Toupray a été récupéré pour le local technique

- pour mémoire, cérémonies du 14 juillet : 10h à Mesnil-Mauger, 11h à Beaussault.

- la coupe de certains talus semble hachée bien que les couteaux de l'épareuse soient tout neufs !

- une nouvelle date sera fixée pour la visite des chemins « utilisés à tort ». Plusieurs conseillers demandent qu'une étude attentive soit menée au préalable sur plan cadastral et carte d'état-major.

- une annonce sera rédigée et publiée pour un recrutement en CDD au poste de secrétaire de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h50.